

**BUREAU du Te61**  
**Mardi 13 juin 2023 / 14h30**

**PROCÈS VERBAL**

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Michel COUSIN, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

**Étaient excusés :** Valérie CHESNEL et Jérôme LARCHEVÊQUE.

**Pouvoirs :** Valérie CHESNEL donne pouvoir à Michel COUSIN,  
Jérôme LARCHEVÊQUE donne pouvoir à Philippe AUVRAY.

**Présents hors bureau syndical (équipe) :** Louis AVICE, Juriste, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, David DURAND, chargé d'affaires bois-énergie, Hélène TESSON, chargée d'affaires photovoltaïques, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON.

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs.

Monsieur Charles HAUTON est désigné comme secrétaire de séance.

**1. Reliquats travaux électrification rurale (vote)**

Après un bilan des travaux (finis et en cours) réalisé avec l'équipe technique, Cédric THOMAS présente les reliquats des dernières années :

Programme financement	Commune	Rue/Quartier	Montant HT	Montant TTC
2018	RADON	La Grande Ferrière	- 9 504,17 €	- 11 405,00 €
2020	SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES	Le Bourg	- 17 372,50 €	- 20 847,00 €
2020	REVEILLON	Grande Maison	- 14 129,38 €	- 16 955,26 €
2022	LARRÉ	La Réveillonnerie	- 22 815,83 €	- 27 379,00 €
2022	MAUVES SUR HUISNE	Rue Chinoise	-31695,83 €	-38 038 €
2022	BERD'HUIS	La Peignerie	-38 380,00 €	-46 056 €
2022	SAINTE OPPORTUNE	L'Être	4 050,00 €	4 860,00 €
2022	SAINT-DIDIER-SOUS-ÉCOUVES	Le Bourg	37 500,00 €	45 000,00 €
2023	LA-CHAPELLE-MONTLIGEON	La Ronderie	35 000,00 €	42 000,00 €
2021	IRAI	Route de Vitrai et Randonnai	4 166,67 €	5 000,00 €
2022	BAZOCHE AU HOULME	La Guilberdière	20 833,33 €	25 000,00 €

Le tableau ci-dessus révèle 160 677 € TTC de reliquat, pour un besoin financier de 117 000 € TTC.

Le Président propose de basculer ces reliquats qui s'élèvent à 38 817 € TTC, sur une enveloppe d'étude complémentaire en 2023. Les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la réattribution des reliquats telle que présentée.

## 2. Attribution du marché « maitrise d'œuvre photovoltaïque St Langis lès Mortagne » (vote)

Monsieur le Maire de Saint Langis lès Mortagne a sollicité les services du Te61 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de la salle des fêtes de sa commune. Après une première visite technique d'Hélène TESSON sur place et l'accord du comité de présélection du Te61 en date du 8 février 2023, une consultation a été lancée le 16 mai 2023 auprès des quatre prestataires détenteurs de l'accord cadre pour la mission de maitrise d'œuvre pour l'étude et la conception de projets d'installations solaires photovoltaïques couplées ou non à de la réfection de toiture, du 10 juin 2020. Le 12 juin 2023 Alterea, Tecscol et Bader ont envoyé les propositions suivantes (Cythelia s'est retirée) :

			COÛT DE LA MISSION EN HT			
			ALTEREA	BADER	CYTHELIA	TECSOL
GYMNASÉ OMNISPORT ATHIS VAL DE ROUVRE	Tranche Ferme	Étude charpente	3 712,34 €	2 229,63 €	-	3 428,06 €
	Tranche conditionnelle 1	Etudes techniques et financières	2943,11 €	624,30 €	-	1 672,22 €
	Tranche conditionnelle 2	APD au Marché de travaux	6 187,23 €	7 157,12 €	-	4 926,39 €
	Tranche conditionnelle 3	Suivi des travaux	8 138,15 €	2 809,34 €	-	2 926,39 €
	Total HT		<b>20 980,83 €</b>	<b>12 820,38 €</b>	-	<b>12 123,62 €</b>
<b>Total mission TTC</b>			<b>25 177,00 €</b>	<b>15 384,46 €</b>	-	<b>14 548,34 €</b>

Après analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de Tecscol, ainsi le Président propose de retenir cette entreprise.

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, retient l'offre de Tecscol, telle que présentée.

## 3. Convention note d'opportunité photovoltaïque

Entre 2020 et 2022, les notes d'opportunité photovoltaïques n'étaient pas facturées aux collectivités et la convention de mise à disposition de la toiture était transmise en parallèle. Après plusieurs études restées sans suite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la note d'opportunité est transmise après réception de la convention de mise à disposition signée, engageant la collectivité sur 30 ans, sans connaître la faisabilité du projet, ce qui peut freiner la décision des élus.

À la suite d'une demande des collectivités, Hélène TESSON propose de modifier le déroulement des projets à venir :

- 1) Demande écrite de la collectivité,
- 2) Visite technique sur place par le chargé d'affaires,
- 3) Présentation en comité de présélection du Te61 du projet. Ce comité créé en début d'année est composé des membres du codir et donne son avis sur les projets avant d'engager des frais plus importants pour la rédaction d'une note d'opportunité (20% des projets présentés)

sont retenus en moyenne). Pour le Te61, seuls les dossiers supérieurs à 200 m<sup>2</sup> de panneaux pourront être retenus, et supérieurs à 500 m<sup>2</sup> pour la SEM Éner61.

- 4) Signature d'une convention pour la réalisation de la note d'opportunité et délibération de la collectivité,
- 5) Après réception de la convention, envoi de la note d'opportunité et de la facture à la collectivité (qui sera remboursée si le projet aboutit),
- 6) Avis de la collectivité sur la poursuite du projet,
- 7) Transmission à la collectivité de la convention de mise à disposition, avec clause de résiliation dans le cas où l'étude structure s'avérerait défavorable,
- 8) Lancement des études de maitrise d'œuvre.

Le temps de travail pour la réalisation d'une note d'opportunité ayant été estimée à deux jours, soit 630 €, il est proposé la tarification suivante :

Nombre de bâtiments	EPCI	Communes	
		Ne reversant pas la TCCFE	Reversant tout ou partie de la TCCFE
<b>1 à 2 bâtiments</b>	300 €	300 €	250 €
<b>3 à 5 bâtiments</b>	400 €	400 €	350 €
<b>6 bâtiments et plus</b>	500 €	450 €	400 €

Les membres du bureau acceptent que cette tarification soit présentée pour délibération à l'assemblée générale du 27 juin 2023.

*Question de Monsieur Jean LECLERC : Des projets d'installations de trackers pourraient-ils être présentés au comité de présélection ?*

*Réponse de Monsieur le Président : Oui c'est envisageable, au risque qu'ils ne soient pas retenus à cause de la fragilité technique de ces appareils.*

#### 4. Projet SAS photovoltaïque

Porter des projets de développement, de gestion, de production, de stockage et/ou de distribution d'énergies renouvelables est l'essence même de la SEM Éner61. Parmi les divers moyens énergétiques qu'il est possible de mettre en place à raison des compétences du Te61, le photovoltaïque est un instrument de taille.

Cette ambition consiste en l'élaboration d'un programme d'ombrières photovoltaïques au sol, portée par la constitution d'une Société par Action Simplifiée avec un ou plusieurs partenaires privés. Il s'agirait du même type de société commerciale que Perche Solaire, constituée pour le projet photovoltaïque sur Perche-en-Nocé avec le SMIRTOM. Seulement, il s'agirait cette fois-ci de donner vie à une SPV (Special Purpose Vehicule, Fond commun de créance en français), modèle particulier caractérisé par un particularisme juridique et fiscal très poussé.

Pourront être développés, au sein de cette SAS les projets suivants :

Collectivité	CDC Andaine - Passais	Messei - SIRTOM	Tourouvre au Perche	Lougé sur Maire	Almenêches
Site	Parking à côté de SNV	Parking pour camions et voitures locaux du SIRTOM	Parking salle ZUNINO	Parking Salle des fêtes	Boulodrome

Surface d'ombrières	1450 m <sup>2</sup>	1240 m <sup>2</sup>	1 140 m <sup>2</sup>	640 m <sup>2</sup>	3190 m <sup>2</sup>
Puissance potentielle	300 kWc	200 kWc	250 kWc	100 kWc	Jusqu'à 500 kWc
Investissement estimé	415 000,00 €	325 000,00 €	375 000,00 €	180 000,00 €	650 000,00 €

Monsieur le Président rappelle qu'à terme la SEM Éner61 a vocation à se développer et à employer des salariés. Ainsi il est important de continuer à développer régulièrement de nouveaux projets.

Les membres du bureau acceptent de présenter le projet de SAS à l'assemblée générale du 27 juin 2023.

### 5. Attribution des marchés « contrôle technique », « Sécurité Prévention Santé (SPS) » et « étude de sol » pour la chaufferie bois de Rémalard en Perche

#### Marché contrôle technique

Dans le cadre du marché pour la réalisation d'une mission de contrôle technique pour la création d'une chaufferie bois énergie et de son réseau de chaleur sur la commune de Rémalard en Perche, deux offres ont été reçues :

	Qualiconsult	Socotec
Tarif missions demandées (€HT)	3 275,00 €	3 125,00 €
Tarif missions demandées (€TTC)	3 930,00 €	3750,00 €
Vacation à la demande (€HT / jour)	520,00 €	560,00 €
Délais de remise des documents (jours)	10 à 15	5 à 10

Il est proposé de retenir l'entreprise Socotec, la plus économiquement avantageuse.

#### Marché « Sécurité Prévention Santé (SPS) »

Dans le cadre du marché pour la réalisation d'une mission de SPS, sécurité pendant les travaux pour la création d'une chaufferie bois énergie et de son réseau de chaleur sur la commune de Rémalard en Perche, trois offres ont été reçues :

	Qualiconsult	Socotec	Topo Etudes
Tarif mission demandée (€HT)	3 570,00 €	2 034,00 €	3 423,00 €
Tarif mission demandée (€TTC)	4 284,00 €	2 440,80 €	4 107,60 €
Vacation à la demande et rapport (€HT forfait)	280,00 €	120,00 €	87,50 €
Délais de remise des documents PGC/DIUO (jours)	15 et 45	5 et 10	10 et 30

Il est proposé de retenir l'entreprise Socotec, la plus économiquement avantageuse.

#### Marché « étude de sol »

Dans le cadre du marché pour la réalisation d'étude de sol G2 PRO pour la création d'une chaufferie bois énergie et de son réseau de chaleur sur la commune de Rémalard en Perche, une seule offre a été reçue :

	FONDASOL
Tarif mission demandée (€HT)	4 990,00 €
Tarif mission demandée (€TTC)	5 988,00 €

Il est proposé de retenir l'entreprise Fondasol, la seule offre déposée.

Les membres du bureau acceptent de retenir les entreprises :

- Socotec pour le marché « Contrôle technique »,
- Socotec pour le marché « Sécurité, Prévention et Santé »,
- Fondasol pour le marché « Étude de sol ».

## 6. Règlement de service de la chaufferie-bois de Tourouvre au Perche

Les travaux de la chaufferie de Tourouvre-au-Perche étant terminés, le règlement de service doit être rédigé. Celui-ci explique les règles régissant l'activité du réseau de chaleur. Le document prévoit les modalités financières, les révisions et anticipe les clauses de sortie, les fluctuations d'abonnements etc.

David DURAND présente un comparatif avec la chaufferie de Rânes afin d'ajuster au mieux la tarification pour Tourouvre-au-Perche, qui sera proposée pour validation en assemblée générale. Dans la situation de Rânes, s'agissant d'un projet alimentant un unique bénéficiaire, la convention individuelle prévoit une cotisation syndicale prenant en compte le coût global de l'investissement amortie sur 20 ans et prévoit le paiement du coût du fonctionnement selon les consommations de l'année N-1.

En ce qui concerne la chaufferie de Tourouvre-au-Perche, le projet incluant un réseau de chaleur avec plusieurs clients, la vente de la chaleur doit être prévue dans un règlement de service qui régit toutes les clauses, les engagements ou encore la tarification, doublé d'une police d'abonnement qui apporte les détails techniques de raccordement par abonné.

Ainsi, une formule de calcul est appliquée :

$$R = R1 \times \text{nb de MWh consommés par l'abonné} + R2 \times \text{puissance souscrite par l'abonné en KW}$$

R1 : charges combustibles (gaz + bois)

R2 : r21 électricité + r22 frais généraux + r23 provision renouvellement + r24 investissement

Selon le calcul prévisionnel, le prix moyen de la chaleur vendue serait de 12,90 ct€/kWh.

En résumé, le règlement de service définit :

- Les acteurs (du service, les abonnées et les usagers) et l'ouvrage,
- La période de fourniture : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai en concertation avec la CDC et la commune (ajustable en fonction des années),
- En cas d'interruption ou retard de fourniture de chaleur, une réduction de 50% par jour de retard constaté du R2 sera appliquée,
- Une période d'abonnement de 20 ans, puis par période de 10 ans,
- En cas de résiliation, l'abonné paiera le R2 des années restantes non honorées ainsi que des frais de résiliation,
- La baisse de puissance souscrite : jusqu'à 15 ans, remboursement de la différence de puissance initiale par l'abonné ainsi que des frais,
- Une formule d'actualisation, établie avec le service comptabilité,
- Une révision financière possible tous les cinq ans, ou en cas de forte variation des prix,
- Une facturation mensuelle actualisée : R1 suivant consommation, R2 1/12 de l'abonnement.

*Question de Monsieur Marc QUÉROLLE : Une baisse de la tarification est-elle prévue en cas d'isolation des bâtiments pendant la période de 20 ans ?*

*Réponse de David DURAND : Tout à fait, l'abonné est autorisé à changer la puissance souscrite selon certains critères inscrits dans le règlement de service.*

*Question de Madame Françoise REIG-HAMELIN : L'abonnement de 20 ans pourrait-il être réduit ?*

*Réponse de David DURAND : Plus la période est réduite, plus le coût au kWh serait élevé puisqu'il tient compte de l'amortissement de la chaufferie.*

Le projet de règlement de service, présent en annexe, coconstruit avec les services de Biomasse Normandie, sera envoyé à la commune ainsi qu'aux membres du bureau dès le lendemain. Ils seront invités à faire parvenir leurs remarques éventuelles avant validation par les membres du comité syndical le 27 juin 2023.

### **7. Marché entretien maintenance chaufferie de Tourouvre-au-Perche**

Dans le cadre de la construction de la chaufferie bois à Tourouvre-au-Perche, le Te61 a passé un marché intitulé : « *Entretien, maintenance préventive, règlementaire et dépannage des installations de la chaufferie bois et du réseau de chaleur* ».

Le Président rappelle que sur les deux offres reçues dans les délais c'est Éclairgie qui avait été retenue par les membres du bureau le 14 avril 2023, offre la plus avantage économiquement.

### **8. Marché « audit assurances »**

Monsieur le Président rappelle qu'après analyse des offres pour le marché « audit des assurances » du Te61 c'est le cabinet Henri ABECASSIS qui avait été retenu par les membres du bureau le 14 avril 2023. Il précise que ce marché a pour objectif d'optimiser nos garanties et d'offrir une couverture qui correspond réellement à notre activité croissante.

Le rapport de cet audit est attendu pour le 30 juin prochain afin de lancer un marché attributaire en novembre 2023.

### **9. Modèle financier pour les travaux éligibles au Fonds vert**

Le 28 février 2023, le comité syndical acceptait le dépôt de deux dossiers Fonds vert pour l'éclairage public des communes ayant transféré la compétence :

- Programme vapeur de mercure : 1 477 luminaires ont été identifiés pour un montant total de travaux de 912 500 €. Une aide à hauteur de 230 000 €, soit 25 % a été accordée. Cette aide concerne le changement du luminaire mais ne prendra pas en charge le génie civil.
- Programme boule : 560 luminaires ont été identifiés pour un montant total de travaux de 516 750 €. Une aide à hauteur de 130 000 €, soit 25 % a été accordée.

Un troisième dossier a été déposé pour le programme des lampes de 150 W SHP ou plus, représentant 4 963 points lumineux soit 3 295 850 €. Le Te61 est dans l'attente de la notification de la préfecture. L'aide sera revalorisée en fonction de l'instruction du dossier.

*Question de Monsieur Frédéric HARDY : Les syndicats voisins ont-ils déposé des dossiers similaires et quelles ont été les réponses des préfectures ?*

*Réponse de Cédric THOMAS : Pour les syndicats du TEN, le SDEM50 et le SDE76 sont en attente de réponse. Pour le Siège 27 qui avait dû déposer un dossier par collectivité, 30 % leur ont été accordés. Seul le SDEC14 ayant déposé des dossiers de plus petit volume, a obtenu le plafond de 40 % de subvention.*

Afin de faire bénéficier de ces fonds aux collectivités, Cédric THOMAS propose de revaloriser la contribution du Te61 inscrite au guide des aides selon les modalités suivantes :

Type travaux	Rural et communes déléguées rurales d'un régime mixte	Urbain reversant 100% TCFE	Urbain gardant la TCFE et urbain d'un régime mixte	MOE
<b>Éclairage public</b>	1 200 000 €			5% des travaux
Extension d'un réseau EP/ Rénovation mise en lumière en Led	Jusqu'à 40%	Jusqu'à 40%	0 %	
Effacement	Jusqu'à 40% FV : 65%	Jusqu'à 40% FV : 65%	0%	
Renouvellement			Jusqu'à 10% FV : 35%	
Programme d'éradication des lampes à VM	Jusqu'à 70% FV : 80% (plafonné)	Jusqu'à 70% FV : 80% (plafonné)	Jusqu'à 10% FV : 35%	
Maintenance	18€/pt	18€/pt	18€/pt	
Accident	sur devis			
Géoréférencement	50%	50%	50%	

Les membres du bureau acceptent de présenter ces modifications à appliquer au guide des aides financières à la prochaine assemblée générale.

### 10. Évolution de la compétence éclairage public

Dans le but de régulariser la compétence éclairage public, il est proposé de mettre en place une mise à disposition du matériel en cas de transfert de la compétence éclairage public et ainsi inscrire les biens à l'actif du Te61. La TVA pourrait alors être récupérée et seul le reste à charge serait facturé aux collectivités. L'assurance du patrimoine devra être géré par le Te61.

Ces évolutions impliquent la modification du guide des aides, ainsi que des conventions cadres et individuelles. Les membres du bureau acceptent de présenter cette modification du guide des aides à la prochaine assemblée générale.

### 11. Modalité de l'offre d'accès au service cartographie

A la suite de la consolidation du service SIG, notamment à l'aide du PCRS, des structures publiques ont sollicité le Te61 afin d'obtenir le PCRS et d'intégrer leurs thèmes cartographiques dans le SIG. Actuellement le modèle financier des conventions de partenariat PCRS n'est pas adapté pour répondre à la demande.

Ainsi, le service SIG a travaillé une grille tarifaire s'appuyant sur les pratiques d'autres territoires pour élargir le service aux collectivités qui n'adhèrent pas au PCRS. L'offre serait ouverte aux structures publiques telles que les syndicats d'eau, PETR, EPCI, parcs etc.

Offre	Accès	Abonnement	Description
Offre de base	PCRS	300€/an	Accès au fond de plan réglementaire(PCRS) sur l'ensemble de votre territoire avec ses deux formats (Raster et Vecteur)
	DT-DICT + un thème(*) au choix	500€/an	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à l'outil <b>Next'DICT</b> qui vous accompagne dans la réponse au DT-DICT sur l'ensemble de vos réseaux (une vidéo d'utilisation est disponible sur : <a href="https://youtu.be/XcKiWvJOLXM">https://youtu.be/XcKiWvJOLXM</a>)</li> <li>- Intégration <b>d'un thème</b> de données de votre choix : eau potable, assainissement, cimetière, voirie ... etc</li> <li>- <b>Le petit plus</b>, accès à l'Orthophoto de l'IGN, le plan cadastral de la DDFIP, les données cartographiques actualisées au moins une fois par an - des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, Géoportail de l'urbanisme (vidéo de présentation disponible : <a href="https://youtu.be/kEmuZY5efQw">https://youtu.be/kEmuZY5efQw</a>)</li> </ul>
Offre supplémentaire	Thème(*) supplémentaire	200€/thème/an	À la demande, vous pouvez solliciter à tout moment le Te61 pour intégrer de nouveaux thèmes.

\* un thème peut comporter plusieurs couches. Par exemple, le thème réseau d'eau potable peut comporter le réseau, les vannes, les bouches à clés, les compteurs...

Ces tarifs feront l'objet d'une présentation à l'assemblée générale pour délibération et seront ajoutés au guide des aides financières chaque année.

## **12. Cotisation au géoréférencement en régie**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, Gaël DESCHAMPS a intégré le service SIG du Te61 en tant que géomètre – topographe. Il compte parmi ses missions le contrôle et la mise à jour du PCRS, le contrôle des prestataires Te61 ou encore l'intégration des données dans le SIG à la suite des travaux. Dans ce cadre, le Te61 a fait l'acquisition de l'équipement nécessaire : théodolite, perche GPS et logiciels. Lors des contrôles des réseaux électriques et d'éclairage public, des écarts entre les relevés et la réalité ont été observés à plusieurs reprises.

Ainsi, certains relevés de réseaux existants en éclairage public pourraient être réalisés par le service SIG du Te61. L'internalisation de ce service optimiserait la réactivité et permettrait une maîtrise de la qualité du rendu et de la communication avec la presse sur le terrain.

Cependant, cela va nécessiter le renforcement de l'équipe SIG pour l'intégration des données (600 mètres linéaires à géoréférencer par jour) et le passage d'une certification du service du Te61 d'une valeur de 6 000 €.

Selon le marché avec les entreprises de travaux en cours, le coût de la prestation s'élève à 1€ le mètre linéaire, soit 0,50€ pour les collectivités, d'après le guide des aides financières 2023. Après le retour d'expérience, sur la commune de Saint Martin du Vieux Bellême avec 4 786 mètres linéaires étudiés, la prestation reviendrait à 0,57€/ml en interne.

Il est proposé d'harmoniser le tarif en régie avec celui des entreprises afin de ne pas faire de concurrence à hauteur de 0,50 €/ml. Il est prévu que ce tarif soit révisé chaque année dans le guide des aides financières.

Les membres du bureau acceptent que ce tarif soit proposé à la prochaine assemblée générale pour délibération.

## **13. Affaires et questions diverses**

### *a) Ressources humaines*

L'équipe du Te61 ne cesse de s'agrandir.

En ce début d'année, plusieurs agents ont intégré l'équipe :

- Mélina HUET a pris ses fonctions au poste d'assistante comptabilité. Elle a travaillé pour les services de la préfecture et possède des connaissances en marchés publics,
- Louis AVICE est arrivé au poste de juriste,
- Alexia MARTINEZ occupe le poste de secrétariat à l'accueil du Te61 en remplacement de Catherine JOURDAINNE qui a été mutée au service éclairage public,
- Éric LECAPLAIN a pris ses fonctions au pôle transition énergétique. Niveau Bac +5, il a suivi le même cursus universitaire qu'Hélène TESSON, chargée d'affaires photovoltaïques au Te61, qui le forme au fonctionnement du Te61, en binôme avec Nicolas THUILLIER, économiste de flux. Dans le cadre du programme ACTÉE+, un dossier va être déposé afin de bénéficier d'une prise en charge du poste à hauteur de 80 % et confier des missions en collectivité à Éric LECAPLAIN dès qu'il sera autonome.



De plus il est prévu l'ouverture de nouveaux postes, lors de l'assemblée générale du 27 juin prochain :

- Ingénieur en chef dans le cadre du reclassement du poste de Cédric THOMAS, actuellement ingénieur hors classe,
- Technicien SIG afin de renforcer le service cartographie qui se développe avec la mise en place du PCRS. De plus en plus de collectivités souhaitent bénéficier de ce service. Une stagiaire en fin d'étude SIG a proposé sa candidature et pourrait intégrer l'équipe en fin d'année pour la gestion des données cartographiques sur logiciel.
- Contrat d'apprentissage pour le pôle transition. Il sera proposé à Félix CHARDON, actuellement stagiaire au service transition énergétique qui donne entière satisfaction, de suivre son apprentissage au Te61 à partir de la rentrée 2023 dans le cadre d'un BUT Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique.
- Deux postes saisonniers pour l'été 2023 afin de pallier les absences pour raison de congés. Cédric THOMAS évoque la possibilité de proposer à Félix CHARDON l'un des postes pour renforcer le service éclairage public et notamment dans le cadre du Fonds vert.

Enfin le poste de responsable du pôle transition énergétique est toujours à pourvoir. En cas de recrutement, la personne sera sous la responsabilité de Cédric THOMAS.

*b) Dates des prochaines réunions*

- Mardi 27 juin 9h30 : assemblée générale.

### PRÉSENTATION ORDRE DU JOUR AG 27 juin

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Règlement de service chaufferie bois Tourouvre au Perche (vote) ;
4. Évolution de la tarification des conventions photovoltaïques (vote) ;
5. Dossier ACTÉE+ (vote) ;
6. Modification du guide des aides pour les travaux éligibles au Fonds vert (vote) ;
7. Avenant DSP Gaz « Antargaz » (vote) ;
8. Mise en place d'une cotisation au géoréférencement en régie (vote) ;
9. Modalité de l'offre d'accès au service cartographique (vote) ;
10. Délibération ouverture de poste Ingénieur en chef (vote) ;
11. Délibération ouverture d'un poste technicien SIG catégorie B (vote) ;
12. Délibération recours contrat d'apprentissage (vote) ;
13. Création de deux postes saisonniers (vote) ;
14. Remboursement de frais d'administrateur SEM Éner61 (vote) ;
15. Approbation du rapport d'activités de la SEM Éner61 (vote) ;
16. Création d'une SAS photovoltaïque par la SEM Éner61 (vote) ;
17. Décision modificative du budget principal (vote) ;
18. Décision modificative du budget PCRS (vote) ;
19. Amortissements (vote) ;
20. Point recrutements ;
21. Affaires et questions diverses :



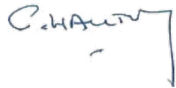
- Réunion des anciens Présidents des syndicats primaires,
- Écoloustics.

## ANNEXES

Modèle de note d'opportunité PV

Fin de la réunion à 17H00

Le secrétaire de séance  
Charles HAUTON



Le Président  
Philippe AUVRAY

